



Non paiement du solde du chantier

Par **alain30**, le **16/02/2009** à **14:02**

Re bonjour,

je suis un ancien artisan (je faisais de la rénovation d'appartement) sur un ancien chantier terminé de plus de 3 ans et demi le client ne m'a pas versé le solde de ma facture, ceci dégage t'il ma responsabilité du chantier? (les travaux effectués, collage de carrelage sur un ancien carrelage au sol, travaux de faïence dans la salle de bain et sur un plan de travail dans la cuisine, tous les matériaux ont été fournis par le client) depuis fin décembre 2008, il fait intervenir son assurance en me disant que du carrelage et de la faïence ce sont décollés . sur divers site on me dit que ces travaux sont sous la garantie biennale, et que dois-je faire, pouvez vous me répondre rapidement SVP, merci par avance .

Par **chaber**, le **16/02/2009** à **14:15**

bonjour,

les travaux de carrelage sont du ressort de la garantie biennale.